



Repas au travail, temps de pause et autre

Par **leana123**, le **21/06/2015** à **08:37**

Alors voila,

tout a commencer en octobre 2014, je suis aller voir mon employeur pour lui demander de faire quelque heure supplémentaire car j'avais des petit problème financier, mon patron me dit de ne pas m'inquiété, que je n'aurais pas besoin de faire des heures en plus car il c'était rendu compte qu'il nous devait une prime (prime gospar) il me dit que cette prime s'élevé a 50euros par moi et qu'elle serait rétroactive sur la totalité de mon contrat ces a dire depuis qu'il ma embauché. cela TOMBER AVANT NOEL il ma avancer une somme d'argent que j'ai utiliser bref début de l'année 2015 il ma dis que cette prime il ne devait en faite pas me la donnée, donc il ne la pas fait . a partir de la tout a dérapé je me suis poser des question sur nos repas qu'on ne prenait pas et sur les boisson qu'il nous faisait payer alors quel son en théorie comprise dans nos repas.

vous aller me dire que de travaillé est déjà pas mal de nos jour mais moi sa fait 4ans que je travail la bas donc...

IL ME DEVAIT SOIT DISSANT UNE PRIME GOSPAR: 1500EUROS

TOUTE MES PAUSSE REPAS QUE JE NE PRENAIT PAS DONC REPAS COMPRIS.

ET LE PIRE DE TOUS TOUTE LES BOISSON QUE J'AI CONSOMER EN TRAVAILLANT EN GROS 35 EUROS PAR MOIS...

LA COLERE GRANDIT EN MOI.

DONC JE ME DEMANDE SI JE NE PEUT PAS DEMANDER REPARATION DEVANT LES prud'homme TOUS EN SACHANT QUE MES COLLEGUE SONT DANS LA MEME SITUATION EST QU'il sont prés a témoigner. JE VOUS REMERCIE D'AVOIR PRIS LE TEMPS DE LIRE JE TRAVAIL DANS UN SNACK .

Par **P.M.**, le **21/06/2015** à **19:23**

Bonjour,

A ma connaissance la prime COSPAR n'est applicable qu'aux seuls employeurs adhérents au MEDEF sur le territoire de La Réunion dans un secteur d'activité bien précis...

En revanche, si cela n'a pas été le cas, l'employeur vous devrait une indemnité compensatoire pour les repas non pris sous réserve des dispositions de la Convention Collective applicable...

Par **leana123**, le **21/06/2015** à **22:18**

merci de votre réponse vous êtes la seule personne ors entreprise avec qui je parle de sa. pour être plus précis, il n'étais pas obligée de me donné cette prime pour x ou y raison surement le faite qu'il n'était pas adhérent au MEDEF. ce que je lui reproche ces qu'il ces avancé peut être trop vite qu'il mes laisser faire des acompte au moment ou j'étais dans une situation financière très difficile en sachant que cette prime aurait résorbé mes dettes bref 1 MOIS plus tard il m'annonce que cette prime il ne doit pas me la donné pour x raison . EN CE QUI CONCERNE LES REPAS ET PAUSSE, je me demande juste si le faite qu'il n'est pas peut ou voulue nous donné des condition de travail acceptable pourrait me donné droit a une compensation si je l'insigne au tribunal des prud'homme ainsi que sa prétendue prime cospar.

JE NE SUIS PAS UN PROFITEUR DU SYSTEME JE TRAVAIL AVEC DES CONDITION TRES DIFFICILE. il y a deux semaine j'ai demander a ma patronne "comment ce fait il que nous avons pas le droit de manger a midi l'orque l'on travail en coupure (12H15H 18H22H)" et la elle ces énervé. depuis ces glacial il me laisse de coté (les patron m'on dit que si je n'étais pas content je n'avait cas partir. APRES TOUS CE QUE J'AI ACCEPTER POUR CETTE ENTREPRISE BREFFFFF .

je ne souhaite pas partir mais amélioré nos condition de travail et si il ne veule pas, j'irais au prud'homme j'espère juste être dans mon droit et si ces le cas je veut leur en faire cracher un max pour tous ce que j'ai subit.

Par **P.M.**, le **21/06/2015** à **22:28**

Pour la prime, il semble surtout et déjà que vous ne soyez pas à La Réunion et que vous manquiez de preuve alors que pour les repas c'est beaucoup plus flagrant si aucune indemnité ne figure sur les bulletins de paie...

Par **leana123**, le **25/06/2015** à **07:44**

excusé moi dans mon profil j'ai mis un code postal fictif car le code postal de la réunion n'était pas dans les choix . QUE ME CONSEILLER VOUS ??? merci d'avance

Par **leana123**, le **25/06/2015** à **07:45**

excusé moi dans mon profil j'ai mis un code postal fictif car le code postal de la réunion n'était pas dans les choix . QUE ME CONSEILLER VOUS ??? merci d'avance

Par **P.M.**, le **25/06/2015** à **07:59**

Bonjour,

Je vous conseillerais de réclamer l'indemnité compensatoire par repas non consommé alors que vous étiez présente dans l'entreprise laquelle est de une fois le [minimum garanti](#) au maximum sur les 5 dernières années...